

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026092 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/05/2026

Objet : ETAT DES VENTES REFORMES 2025-2

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 22/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=092 _tat des ventes r_formes 2025=2.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-092.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260518-2026092-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/05/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du dix-huit mai à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 11 mai 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis

Étaient excusés : POUMIROL Emilienne

OBJET : État des ventes réformes 2025-2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Considérant que :

- La délibération n° 2025-155 du 13 octobre 2025 a prononcé la réforme de plusieurs véhicules et matériels inscrits à l'inventaire du SDIS31.
- Elle a également autorisé leur cession à la direction nationale d'interventions domaniales (DNID).

Conformément à cette décision, certaines ventes ont été réalisées.

L'annexe ci-jointe présente le détail des biens cédés ainsi que la liste des biens restés invendus, qui demeurent à ce jour dans l'inventaire du SDIS.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

VALIDENT ces opérations de cessions ;

AUTORISENT la mise à jour de l'inventaire.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



22 MAI 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le... 22 MAI 2026... identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.